

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD6

présenté par
M. Pancher et M. Demilly

ARTICLE 3

Après le mot :

« environnement »,

insérer le signe et les mots :

« , à l'énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu de l'impact économique, social et environnemental de toute politique énergétique, il semble important d'inclure cette dernière parmi les politiques publiques susceptibles d'avoir un impact dans le domaine du développement.